

LA RÉFORME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PAR L'UNION EUROPÉENNE

PIERRE-HENRI CONAC*

La crise financière de 2007, comme celle de 2001, a conduit à une remise en cause de l'efficacité du gouvernement d'entreprise (*corporate governance*). Cette évolution se traduit de manière spectaculaire dans les propositions de réformes au niveau européen. En effet, l'état d'esprit du législateur européen, ainsi que dans de nombreux États membres, en matière de gouvernance d'entreprise a changé.

L'accent est désormais mis sur un plus grand contrôle par les actionnaires des dirigeants. En limitant les pouvoirs des conseils d'administration, le législateur européen espère ainsi limiter les abus que ces derniers n'ont pas su éviter. Dans le même temps, il cherche à favoriser la viabilité des entreprises sur le long terme et une meilleure prise en compte de la responsabilité sociale d'entreprise (*corporate social responsibility*). Cette approche n'est cependant pas entièrement dénuée de risques car il est aussi reproché aux investisseurs institutionnels d'avoir encouragé un trop grand recours à l'effet de levier dans le secteur bancaire.

Traditionnellement, l'action de l'Union européenne en matière de gouvernement d'entreprise était limitée, notamment en application du principe de subsidiarité. Ainsi, avant la crise financière, l'action du législateur européen a été très réduite. Un premier texte est la directive 2006/43/CE sur les comptes annuels qui a imposé l'existence d'un comité d'audit dans les sociétés cotées¹. De même, il a imposé que les sociétés cotées indiquent quel code de gouvernement d'entreprise elles appliquent. La directive sur les droits des actionnaires du 11 juillet 2007 a aussi conduit à des améliorations, mais l'accord s'est fait sur la base d'un minimum commun². Enfin, la Commission européenne a adopté en 2004 et 2005 deux recommandations, l'une sur la rémunération des administrateurs de sociétés cotées³ et l'autre sur les administrateurs indépendants⁴.

* Professeur de droit commercial, université du Luxembourg.